

Cahier des charges pour l'élaboration d'une Charte signalétique pour le (territoire du) Parc naturel régional de Camargue

1/ Préambule

2/ Le Parc naturel régional de Camargue (PNRC)

3/ Les actions de communication du Parc naturel régional de Camargue (PNRC)

4/ Images et symboles associés au territoire du PNRC

5/ Le programme d'harmonisation de la signalisation

6/ Le projet de charte signalétique

7/ Modalités d'exécution de la mission

8/ Calendrier et budget prévisionnels

9/ Remises des propositions

10/ Critères de sélection des propositions

1. Préambule

1. La Camargue et le delta du Rhône

La Camargue est une vaste plaine alluviale de 1 600 km² formant un triangle qui a pour sommet Arles et pour base le littoral qui s'étend entre le golfe de Fos et le Grau-du-Roi, station balnéaire située à quelques kilomètres au sud d'Aigues-Mortes. Le delta du Rhône à proprement parler est délimité par deux bras : à l'ouest, le petit Rhône qui se jette dans la mer aux Saintes-Maries-de-la-Mer; à l'est, le grand Rhône dont l'embouchure se situe au sud de Salin-de-Giraud.

2. Deux grandes zones paysagères

La formation du delta du Rhône et sa perpétuelle évolution au cours des siècles ont façonné un paysage spécifique, caractérisé par l'absence de relief important : le point culminant du delta se trouve à 4 mètres au-dessus du niveau de la mer et son point le plus bas à 1,5 m en dessous. Nul obstacle ne gêne la vision de l'espace, et la moindre construction, le moindre aménagement sont repérables de loin. La diversité des facteurs naturels (eaux saumâtres, eaux douces, soleil, vent) permet toutefois de distinguer deux grandes zones paysagères :

- la Camargue fluvio-lacustre occupe le nord du delta et descend vers le sud en longeant les bras du fleuve. C'est le domaine de l'eau douce. Les bourrelets alluviaux formés par les anciens lits du fleuve ont créé des dépressions qui se sont peu à peu remplies d'eau : ce sont les marais d'eau douce. Les voies de communication, les habitations, les cultures sèches ont été édifiées à l'abri des crues sur les hauteurs constituées par ces bourrelets. La forêt, autrefois très développée dans cette partie de la Camargue, a peu à peu cédé la place aux cultures, en particulier à celle du riz.
- la Camargue laguno-marine occupe tout le sud du delta. Façonnée par les incursions marines, elle est sous l'emprise du sel. Des lagunes immenses et peu profondes (0,5 m en moyenne) et de vastes étendues de *sansouïre*¹ s'étendant à perte de vue lui donnent un côté à la fois sauvage et attrayant. La Réserve nationale de Camargue, qui comprend notamment l'étang du Vaccarès, en est le cœur.

3. Maîtrise et gestion de l'eau

Les avancées ou les reculs du rivage autant que les divagations des bras du Rhône ont longtemps conféré au delta une grande instabilité. L'endiguement des bras du fleuve et la construction de la digue à la mer, achevés au milieu du XIX^{ème} siècle, ont permis de contenir aussi bien les crues que les invasions d'eaux salées. Par ailleurs, l'aménagement d'un considérable réseau d'irrigation et de drainage a donné la possibilité à l'homme de contrôler l'équilibre des différents milieux naturels et même d'en modifier l'évolution. C'est ainsi que bon nombre de paysages qui semblent naturels ont en réalité été façonnés selon l'usage qui leur a été assigné : l'industrie salinière, la riziculture et plus récemment le tourisme ont participé au modelage de milieux nouveaux. Par ailleurs, la superposition d'activités (agriculture, chasse, élevage, coupe du roseau, protection de la nature...) a accentué les pressions, les intérêts pour le milieu humide étant parfois antagonistes.

¹ Sansouïre : paysage emblématique de la Camargue, cette vaste étendue de terre salée est marquée par l'alternance de période de sécheresse et d'inondation, et la présence de plantes halophiles (adaptées à la forte salinité du sol), telles que la salicorne.

4. Une grande diversité d'écosystèmes

La Camargue, unique delta français de cette ampleur, se distingue en Europe par la richesse biologique de ses écosystèmes. Située dans l'axe de migration des oiseaux du nord de l'Europe qui empruntent le sillon rhodanien vers l'Afrique, à travers les Alpes et le Massif central, elle forme un relais vital pour l'avifaune.

2. Le Parc naturel régional de Camargue

1. Le territoire du Parc naturel régional de Camargue (PNRC)

Fondé en 1970, le PNRC fait partie des premiers Parcs naturels régionaux créés en France. Délimité par le petit Rhône et le canal de Péccais à l'ouest, le grand Rhône à l'est et le littoral méditerranéen au sud, le territoire du Parc couvre l'extrémité occidentale du département des Bouches-du-Rhône et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

D'une superficie de 84 800 ha sur terre et 34 300 ha en mer, il s'étend sur une partie du territoire de la commune d'Arles et sur la totalité du territoire de la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (respectivement plus grande commune urbaine et plus grande commune rurale de France).

2. Répartition de la population

Le PNRC compte 7 400 habitants, ce qui le place parmi les trois Parcs naturels régionaux les moins peuplés de France. La Camargue se caractérise par une faible densité de population (en général moins de 10 habitants/km²). Les espaces urbanisés regroupent les zones d'habitation et d'activités, à travers deux centres urbains : les Saintes-Maries-de-la-Mer (environ 2 400 habitants) et Salin-de-Giraud (environ 2 000 habitants) ; et neuf hameaux regroupant environ 1 800 habitants en agglomérations de tailles variées. Le reste de la population occupe un habitat dispersé sur des propriétés de très grande surface : un quart des exploitations ont des superficies supérieures à 100 ha, certaines dépassent 2 000 ha.

3. La vie économique

L'agriculture est essentiellement basée sur la riziculture, la saliculture et l'élevage de taureaux et de chevaux. En Camargue, on compte aujourd'hui 15 000 taureaux de race Camargue (la raço di biòu), 6 000 taureaux de combat ainsi que 6 000 chevaux de race Camargue. L'endiguement du Rhône et les capacités d'irrigation et de drainage développées au fil des siècles ont permis d'étendre les cultures, notamment les rizières, aux zones de pelouses puis aux zones marécageuses situées plus au sud. La saliculture, qui couvre 14000 hectares sur le salin de Giraud pour une production d'un million de tonnes par an, s'est développée au cours du XX^{ème} siècle avec l'essor de l'industrie chimique.

L'industrie chimique liée au sel marque fortement les paysages du sud-est du delta avec notamment l'édification des cités ouvrières de Salin-de-Giraud (entreprise Solvay).

La chasse et la pêche : comme la plupart des espaces préservés de toute urbanisation, la Camargue constitue un territoire de prédilection pour ces activités. La chasse se pratique à la passée : le matin et le soir, les chasseurs, cachés dans leurs *agachons*, guettent le passage des oiseaux d'un étang ou d'un marais à l'autre. La chasse constitue une source de revenus auxiliaires non négligeable pour beaucoup d'exploitations agricoles.

La pêche se pratique en mer, dans le Rhône, les étangs, les marais et les canaux. Dans les

étangs, les pêcheurs utilisent le *trabaque*, un assemblage de nasses et de filets, pour attraper anguilles, joëls, crevettes grises, muges et plies... En mer, les pêcheurs utilisent principalement l'entremaille. Ce filet est destiné à attraper des poissons plats tels que raies, soles et turbots. Le littoral est le domaine des pêcheurs "à pied" spécialisés dans la capture des tellines, petits coquillages caractéristiques des zones sableuses du littoral.

Le tourisme : très présent sur le littoral depuis les années 1970, il s'est diversifié en quelques dizaines d'années. Aujourd'hui, on estime qu'un million de visiteurs viennent chaque année en Camargue à la découverte de la tradition gardiane et des activités de pleine nature permettant d'approcher l'avifaune. Les modes d'hébergement tendent eux aussi à se diversifier : gîtes ruraux, chambres d'hôtes...

La recherche scientifique et la protection de la nature : malgré la colonisation progressive de l'espace par l'agriculture, de grands espaces ont pu évoluer presque naturellement au sud du delta. Ces milieux préservés constituent un laboratoire naturel qui permet d'étudier des phénomènes biologiques et écologiques peu altérés par l'action humaine. Ce sont des terrains de recherche et de pédagogie privilégiés.

La Réserve nationale de Camargue (13 117 ha) : créée en 1927, elle a pour but la protection de la faune et de la flore et veille en particulier à la sauvegarde des espèces et des habitats. En 1970, l'Etat a acquis ce vaste territoire d'un seul tenant qui fait partie des plus grandes réserves de zone humide d'Europe, et en a confié la gestion à la Société nationale de protection de la nature (SNPN).

La Station biologique de la Tour du Valat (1 071 ha) : elle gère la vaste zone protégée classée Réserve naturelle en 1984 qui jouxte à l'est la Réserve nationale de Camargue. La recherche scientifique et la conservation des zones humides constituent la base des travaux qui sont menés dans ce laboratoire de renommée internationale.

Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (environ 2 800 ha) : créé en 1975, il a pour objectif de préserver par acquisition foncière les espaces naturels proches de la mer et des grands lacs, et de permettre leur ouverture au public. Il possède plusieurs territoires en Camargue dont le mas de la Cure, le domaine de la Palissade et les marais du Vigueirat.

Le Domaine départemental des Impériaux (2 770 ha) : propriété du département des Bouches-du-Rhône, il se trouve dans le prolongement de la Réserve nationale de Camargue, côté ouest.

Bien que située en dehors du Parc naturel régional, mais en Petite Camargue, il convient de citer *la Réserve naturelle du Scamandre* (215 ha) qui est au cœur de la plus grande roselière exploitée d'Europe de l'Ouest.

4. Les missions du PNRC

Un Parc naturel régional est un espace ouvert. C'est un espace habité, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, mais dont l'équilibre est fragile et où les règles relatives à la construction, à la pêche, à la chasse... sont les mêmes que celles du territoire national. La mission d'un Parc naturel régional est de gérer son patrimoine en conciliant environnement et développement local.

Avec une équipe composée d'une trentaine de techniciens et de chargés de missions au service du territoire et des habitants, le Parc réalise ou accompagne des actions visant à :

- protéger les espèces animales et végétales emblématiques de la Camargue et sauvegarder leur biotope : gestion des populations d'oiseaux, reboisement et

plantation de haies avec des espèces locales, lutte contre les espèces invasives.... ;

- améliorer la biodiversité des espaces naturels : restauration des zones humides, reconstitution du cordon dunaire littoral...
- garantir la maîtrise d'une gestion globale et contrôlée de l'eau entre les différents usagers : maintien d'un équilibre entre les différents usages (saliculture, riziculture, chasse, pêche, protection des milieux naturels...), aménagement des systèmes d'irrigation et de drainage...
- concilier agriculture et environnement et développer la qualité des produits : soutien aux pratiques respectueuses de l'environnement, valorisation de la qualité des races locales de taureaux, et du cheval Camargue, promotion et labellisation des productions locales (AOC Taureau de Camargue, riz certifié Camargue)...
- maîtriser et structurer un développement touristique reposant sur la découverte du patrimoine naturel et culturel : labellisation des services et des prestations touristiques, mise en place de circuits de découverte et de randonnée, mise en valeur du patrimoine, information du public (publications, expositions, animations pédagogiques)...
- participer activement à l'aménagement du territoire : conseil en architecture et urbanisme, harmonisation de la signalisation sur le territoire...

3. Les actions de communication du PNRC

A ce jour, le Parc communique ponctuellement au fil de ses actions et plusieurs outils d'information sont en place :

- le bulletin du Parc distribué à tous les habitants du Parc et à tous les partenaires institutionnels (Elus des municipalités, du Conseil général et du Conseil Régional, bailleurs de fonds, partenaires institutionnels),
- un document grand public présentant les missions du Parc, édité en français et en anglais,
- une documentation touristique :
 - un document d'appel présentant les différents espaces et milieux naturels de la Camargue, ainsi que les sites de tourisme de découverte ouverts au public ; ce document, édité en 6 langues (français, anglais, allemand, italien, néerlandais et espagnol), est tiré à plus de 300 000 exemplaires.
 - un document d'information sur le Musée Camarguais (français/anglais).
- un site internet : à travers son site, le Parc naturel régional de Camargue veut toucher le grand public mais aussi offrir la possibilité à un public plus curieux ou plus spécialisé des informations plus détaillées. L'objectif prioritaire du site internet est de faire connaître la Camargue en tant que territoire fragile, modelé par le travail de l'homme. Le deuxième objectif du site est d'expliquer le rôle et les missions du Parc naturel régional de Camargue au travers d'exemples concrets. Le ton du site privilégie un vocabulaire simple, une vulgarisation de qualité. Il propose de nombreuses cartes comme porte d'entrée pour des définitions ou des explications sur des milieux. Les problématiques ou les milieux seront présentés sous l'angle science appliquée et non sous l'angle purement scientifique.

- des panneaux d'informations décrivant les règles et interdictions à respecter dans la zone PNRC et donnant aux visiteurs, à partir d'une carte, des informations pratiques sur les ressources naturelles et les différents sites à visiter. Conçus il y a plusieurs années, ces panneaux sont aujourd'hui obsolètes et dégradés, voire inexistantes sur certains sites.
- participation à divers :
 - événements et manifestations : Festival de la Camargue et du Delta du Rhône, Journée mondiale des zones humides, Nuit de de la Chouette...
 - salons grand public liés aux activités d'élevage de taureaux (taureau de race Camargue ou taureau de Combat) et de chevaux de race Camargue : Cheval Passion, Salon du Toro, Journées du cheval...

4. Images et symboles associés au territoire du PNRC

Avec ses 60 kilomètres de plage non aménagée, le territoire du PNRC offre le seul littoral sur la façade méditerranéenne vierge de toute construction entre l'Espagne et l'Italie. Cet espace représente un idéal de liberté et de nature que certains visiteurs et autochtones confondent, parfois, avec absence de contraintes. Lieu de pèlerinage des Gitans, derniers nomades européens, le territoire du PNRC entretient à travers ses gardians, ses taureaux, ses chevaux, ses flamants, une extraordinaire mythologie de la « vie sauvage ». Près d'un million de touristes parcourent chaque année ce territoire, attirés souvent par l'image de marque de la Camargue créée par la publicité vantant cette « terre de mystères et de légendes ». En fait, la Camargue dont le milieu naturel est sujet à variations, se trouve convoitée par des promoteurs et des touristes amateurs de nature.

Le mouvement d'exaltation de la culture locale par les Félibres a contribué, avec la création de la Réserve nationale, à ériger la Camargue en un symbole de nature. Cet espace où traditions et avifaune représentent de puissantes évocations de la vie naturelle, devient ainsi emblématique.

Dès le début du XX^{ème} siècle, l'influence grandissante de la société moderne et ses tendances uniformisantes sont perçues en Camargue comme une atteinte à la culture locale. Le Marquis de Baroncelli-Javon en créant la *Nacioun Gardiano* va promouvoir la Camargue en un symbole culturel associant à la fois les hommes et leurs activités aux milieux devenus des royaumes de nature.

Les mythes de la Camargue liés à la liberté et à la nature sauvage se sont cristallisés sur la Camargue laguno-marine où la Réserve nationale, en interdisant l'accès au commun des mortels, a amplifié les effets. Le rôle de l'environnement proche n'est pas sans effet sur le symbole de nature. En effet, la Camargue, cernée à l'est par le développement de l'industrie de Fos-sur-Mer et à l'ouest par la concentration d'aménagements touristiques apparaît comme un espace naturel. La création du Parc naturel régional en 1970 entérine et renforce cette vocation.

Ainsi, cette Camargue endiguée, drainée, irriguée, industrialisée, devient au fil du temps un des grands symboles nationaux d'une nature vierge de toute agression, à protéger.

Les images emblématiques associées à la Camargue, taureaux et chevaux en liberté paissant sur d'immenses étendues, étangs et lagunes recouverts de colonies de flamants roses, littoral sauvage et gitans en pèlerinage au mois de mai, entretiennent l'imaginaire et incitent les visiteurs à découvrir la Camargue. Le folklore gardian est désormais un bien de consommation au même titre que les parcours ornithologiques et la plage.

Les images symboliques nourrissent une activité touristique aux profits financiers incitatifs et conduisent les acteurs locaux à les générer et à les maintenir. Aussi protection et reproduction des paysages et des éléments emblématiques deviennent une nécessité pour tous les acteurs. L'accroissement de la demande actuelle de nature aura peut-être pour conséquence future de modeler une nouvelle Camargue.

Enfin, la Camargue ne pourrait-elle être aussi le symbole, comme le fait justement remarquer Bernard Picon, « d'une nature façonnée par l'homme et devenir un morceau d'optimisme écologique. Elle démontre que la société technicienne n'est pas forcément destructrice, elle peut exploiter des ressources naturelles sans les détruire, parfois même en les enrichissant ».

5. Le programme d'harmonisation de la signalisation

1. Le contexte

L'identité « Parc naturel régional » n'est guère affirmée sur le terrain. Le manque de signalisation et de panneaux d'information semble être l'une des causes de cette méconnaissance. Cela se traduit notamment par :

- le manque de cohérence et de lisibilité dans la signalisation existante (panneaux directionnels...);
- l'anarchie des enseignes et pré-enseignes des commerces, des équipements d'accueil du public et des mas (multiplication de panneaux pour une même unité commerciale, non respect des normes, incidence paysagère forte...);
- l'absence de signalisation pour la découverte et la valorisation des sites d'où une mauvaise perception de la notion d'espace protégé par le visiteur;
- l'absence de coordination entre les différents intervenants (Parc, Direction Départementale de l'Équipement, collectivités locales, gestionnaires des sites, propriétaires).

2. Les objectifs poursuivis

Le PNRC souhaite engager une réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés en vue :

- d'aboutir au respect de la réglementation nationale en matière de signalisation et de publicité dans un territoire à forte valeur paysagère et patrimoniale;
- de sensibiliser les visiteurs à la préservation des espaces naturels, au respect des activités humaines et au maintien d'un équilibre entre environnement et développement;
- d'améliorer l'orientation et la circulation sur le territoire du Parc, à travers la valorisation des paysages, des sites et des équipements, et en relation avec le Plan de Déplacement en cours d'élaboration;
- de favoriser le respect de la propriété privée en encourageant les touristes à se rendre sur les lieux ouverts au public;
- d'informer sur la Camargue et le rôle du PNRC;
- d'harmoniser les modes de présentation de la signalétique sur la zone du PNRC.

3. Le contenu

Le programme comprend 3 grands types d'actions déclinés en tranches opérationnelles jusque fin 2006.

En 2003 et 2004

- Signalisation d'identification du territoire sur les grands axes routiers d'approche du PNRC soit 7 portes d'entrées/sorties du Parc.

- Signalisation des équipements d'accueil du public gérés par le PNRC : Musée de la Camargue, Maison du Parc, et observatoire du Mas Neuf (enseignes, pré-enseignes).

En 2006-début 2007

- Elaboration d'une charte signalétique (outil de sensibilisation et de préconisations) conformément aux prescriptions nationales concernant les Parcs naturels régionaux, dans le cadre des mesures réglementaires nationales et locales et du Plan de Déplacements.

Courant 2007

- Diffusion des préconisations de la charte signalétique du PNRC auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs locaux concernés.
- Opération test d'harmonisation de la signalétique à partir des préconisations de la nouvelle charte signalétique : entrées de mas, enseignes, pré-enseignes, sites d'accueil du public et équipements touristiques, sites naturels, chemins de randonnée, haltes fluviales, requalification des hameaux, mobilier rural...

6. Le projet de charte signalétique

Important : l'élaboration de la charte s'appuiera sur la concertation et une forte mobilisation des acteurs locaux et des partenaires concernés, à partir de la démarche suivante.

1. Définition d'une identité visuelle

Cette première phase doit permettre de définir les grands principes de l'image du PNRC à véhiculer en matière de signalisation. Celle-ci s'appuiera notamment sur :

- une typologie des différents éléments de signalisation présents sur le territoire du PNRC et des projets en cours (repérages de terrain et prises de vues) ;
- une analyse des supports de communication existants dans les différents domaines d'intervention du PNRC ;
- des entretiens individuels avec les différents partenaires locaux et/ou institutionnels du PNRC : services de l'Etat (ministère de l'Équipement et Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine...), Direction des Routes du Conseil Général 13, élus et techniciens des communes en charge de l'urbanisme, de l'environnement ou de la voirie, associations d'usagers, acteurs économiques (professionnels du tourisme, commerçants...)

Ce travail débouchera sur la définition de préconisations et de propositions de visuels, de formes, de couleurs, de gammes de matériaux... et leur déclinaison sur différentes catégories de supports.

2. Identification des contraintes techniques et réglementaires en matière de signalisation

Cette seconde phase consistera à analyser les contraintes et les conditions préalables à la mise en œuvre de la charte signalétique et du programme d'harmonisation de signalisation sur le territoire du PNRC. Celle-ci s'appuiera notamment sur :

- l'étude des mesures réglementaires en matière de signalisation :
 - réglementation nationale, et notamment son interprétation dans les chartes signalétiques d'autres Parcs naturels régionaux, ou dans les Parcs Nationaux et autres Réserves,
 - règlement local de publicité de la commune d'Arles, arrêtés municipaux de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer concernant l'implantation d'enseignes et d'enseignes lumineuses...
- les préconisations du Plan de Déplacement en cours d'élaboration sur le territoire du PNRC.

□ Cette phase se traduira donc par la mise en adéquation des intentions visuelles et des choix de supports de signalétique avec la réglementation.

3. Echantillonnage des matériaux et définition du principe de construction de la ligne signalétique

Cette troisième phase doit permettre une approche approfondie de la charte signalétique et précisera :

- le choix définitif des gammes de couleurs, de formes, de caractères typographiques, de matériaux...
- les recommandations générales et les règles d'utilisation (dimensions, proportions, contenus, emplacements...) pour chaque type de signalétique identifié : enseignes, pré-enseignes, publicité, signalisation routière, RIS, panneaux d'entrée...

4. Elaboration et impression de documents de préconisation en matière de signalisation

4.1 **Elaboration des documents** - elle se traduira par la conception en quadrichromie :

- **D'un document de sensibilisation et de préconisations** à l'usage des acteurs locaux et des partenaires du PNRC (maximum 35 pages au format A4), reprenant les aspects graphiques, techniques et réglementaires en matière de signalisation et de signalétique.
- **De 5 à 6 dépliants thématiques** (type format 10 x 21 cm plié en 4 volets) par secteur d'activité repéré au cours de la phase de concertation (commerce, artisanat, produits du terroir, services, restaurants, hébergements, sites naturels et sites d'accueil du public...) reprenant succinctement à l'aide de croquis et de photomontages les préconisations de la charte signalétique.
- **D'un cahier des charges** (document technique de fabrication) concernant chaque type de panneau préconisé en vue de sa diffusion auprès des prestataires/fournisseurs.

4.2 **Impression des documents**

En vue de la diffusion des documents auprès des partenaires locaux et institutionnels du PNRC, et des habitants, il est prévu d'imprimer en quadrichromie les documents à raison de :

- 100 à 150 exemplaires pour le document de sensibilisation,
- 1 000 à 1 500 exemplaires pour chacun des 5 dépliants thématiques,
- 50 exemplaires du cahier des charges.

Important :

- les documents devront être imprimés sur papier recyclé,
- chacune des propositions d'impression sera dissociée pour une meilleure planification des publications.

7. Modalités d'exécution de la mission

1. Suivi de la mission

Afin d'associer les acteurs locaux et les partenaires institutionnels du PNRC, la mission fera l'objet d'un suivi par :

- ***un Comité technique :***
 - celui-ci sera chargé d'accompagner et de conseiller le prestataire dans sa démarche et de préparer les décisions du Comité de Pilotage ;
 - il sera composé entre autres des techniciens du Parc (chef de projet tourisme et chargée de mission architecture, urbanisme énergie et paysages) et éventuellement d'élus, des représentants des services de l'Etat compétents (ministère de l'Equipement, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine...), des services des communes concernés (urbanisme, environnement, voirie...) et des collectivités territoriales (Direction des routes du Conseil Général), des représentants d'usagers ou d'organismes professionnels ;
 - il se réunira au minimum à 5 reprises : au démarrage et au cours des trois premières phases de la mission et à l'issue de la conception des documents de préconisations de la charte signalétique (avant impression).
- ***un Comité de pilotage***
 - celui-ci sera chargé d'orienter les travaux et de valider ou non les différentes phases de la mission ;
 - il sera composé de membres issus des commissions « tourisme durable » et « architecture, urbanisme et paysages » du PNRC et des représentants des partenaires financiers (ou les organismes techniques qui en dépendent) ;
 - il se réunira au plus à 4 reprises, au cours des trois premières phases de la mission et à l'issue de la conception des documents de préconisations de la charte signalétique (avant impression).

2. Présentation et restitution

☐ ***Les documents intermédiaires produits au cours de la mission et qui seront présentés*** en Comité technique et en Comité de Pilotage seront fournis :

- sous forme papier à raison de 15 exemplaires plus 1 reproductible pour chaque réunion,
- et sous forme numérique dans les formats compatibles avec les logiciels du PNRC (Word, Excel, Power-point, Adobe Illustrator),

☐ ***Les documents finaux seront fournis au Parc à raison de :***

- 4 dossiers papier reliés et 1 dossier papier reproductible pour le document de sensibilisation et de préconisations
- 1 maquette couleur et 4 tirages pour chaque dépliant thématique (avant impression)
- 4 dossiers papier reliés et 1 dossier papier reproductible pour le cahier des charges

Chacun de ces trois documents sera également remis au Parc sur un support numérique de type **CD Rom, en 2 exemplaires**, contenant l'ensemble des principes graphiques, techniques et réglementaires, permettant la réalisation des différents supports de signalisation identifiés. Le CD Rom devra pouvoir être utilisé sur MacIntosh et sur PC, à partir d'un ou plusieurs logiciels de PAO/DAO.

8. Calendrier et budget prévisionnels

☐ A compter du démarrage de la mission prévue fin avril/début mai 2006, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- restitution de la phase 1 : fin juin 2006
- restitution de la phase 2 : fin septembre 2006
- restitution de la phase : fin octobre 2006
- restitution de la phase 4 : décembre 2006/début 2007

☐ Le budget prévu pour la réalisation de la mission (y compris frais de déplacements/d'hébergement et frais divers) et l'impression des documents est compris entre 55 000 et 60 000 euro TTC.

9. Remises des propositions

Les propositions d'intervention devront comprendre :

- la démarche d'intervention proposée et le nom du chef de projet,
- le montant de l'intervention détaillé par phase et les conditions de paiement,
- le planning prévisionnel des différentes phases et la durée de la mission,
- une liste de références de travaux similaires,
- une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales ; le candidat retenu devra fournir dans un délai de 10 jours les attestations sociales et fiscales (article L324-14 du code du travail)
- un RIB.

Les plis contenant tous les renseignements demandés ci-dessus doivent porter la mention suivante en haut à gauche : « Elaboration d'une charte signalétique pour le Parc naturel régional de Camargue »

10. Critères de sélection des propositions

Les offres seront jugées sur les capacités du prestataire à traiter les différents aspects de la mission. Les coûts d'intervention, les références du prestataire et la composition de l'équipe mobilisée seront examinés avec intérêt.

Les propositions devront être adressées au plus tard le vendredi 31 mars 2006 à :

Monsieur le Président du Parc naturel régional de Camargue - Mas du Pont de Rousty - 13200 ARLES

Personnes à contacter :

- Dominique VERGNAUD - Chef de projet tourisme au Parc naturel régional de Camargue -
Tel : 04.90.97.86.32 – Email : tourisme@parc-camargue.fr